

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 55 (1975)
Heft: 2

Rubrik: 57 assemblée générale : 15 mai 1975

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

57^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

15 Mai 1975

La Chambre de Commerce Suisse en France a tenu le 15 mai 1975 sa 57^e Assemblée Générale, sous la présidence de M. Georges E. Reymond, en présence de Son Excellence M. Pierre Dupont, Ambassadeur de Suisse en France, et de M. Louis Guisan, Conseiller aux États, Président de la Commission des Suisses de l'Étranger.

Après lecture du rapport annuel, des rapports du trésorier et des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale a approuvé les comptes et donné décharge au Conseil d'Administration de sa gestion.

Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 1974

1974 a vu de profonds bouleversements sur l'échiquier politique et économique. Des changements importants sont en effet intervenus à la tête de nombreux pays, dont les États-Unis, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la France, pour ne citer que les principaux.

Sur le plan économique, les puissances industrielles se sont débattues dans des difficultés nées de la hausse du coût du pétrole et de ses dérivés. Avant 1974, il arrivait, de temps à autre, que l'inflation aille de pair avec la stagnation économique. En 1974, on l'a vue coexister avec une véritable récession. Inflation et récession ne sont donc plus contradictoires mais, sauf en imposant des contraintes rigoureuses, nul n'a trouvé jusqu'ici le moyen pratique de réduire l'une sans aggraver l'autre.

En fait, 1974 a marqué la fin d'une longue période de croissance. La désorganisation des relations économiques et monétaires entre les nations a souligné combien les problèmes de structures étaient hors de proportion avec la plupart des mesures conjoncturelles prises pour lutter contre l'inflation dans les pays occidentaux.

ÉCONOMIE FRANÇAISE

L'économie française a connu en 1974 deux phases très contrastées. Au premier semestre, l'activité a été stimulée par une demande en partie spéculative. A partir de septembre, un fléchissement brusque des commandes est intervenu en raison, notamment, du mouvement de réduction des stocks qui s'est amorcé aux divers stades de l'industrie. Cette évolution s'est effectuée dans un contexte caractérisé par un rythme d'inflation particulièrement élevé et un déficit des échanges extérieurs important.

La hausse des prix de détail, extrêmement forte en 1974, s'établissait à fin décembre à 15,2 %. Très rapide au premier semestre, le rythme d'inflation s'est quelque peu ralenti dans la deuxième partie de l'année.

En matière de commerce extérieur, la progression en valeur des exportations a été soutenue, quoique moins rapide que celle des importations, considérablement gonflées à la suite des relèvements des prix du pétrole. Pour l'ensemble de 1974, le déficit de la balance commerciale aura atteint quelque 16 milliards de francs.

La situation du marché du travail a enregistré une dégradation qui s'est accentuée en fin d'année, en liaison avec le ralentissement de l'activité dans l'industrie.

ÉCONOMIE SUISSE

Comme dans la plupart des pays industriels, la croissance économique suisse a sensiblement marqué le pas en 1974.

Le total des prestations productives de l'économie n'a été, en valeur réelle, que d'environ 0,2 % supérieur à celui de 1973. Ce ralentissement est dû, pour l'essentiel, aux mesures adoptées pour lutter contre l'inflation, à la stagnation de la demande interne, au flottement en hausse du franc suisse et aux problèmes qui se sont posés dans le domaine de l'approvisionnement en pétrole et en diverses matières premières.

En matière monétaire, les autorités responsables se sont trouvées confrontées à des difficultés dues à la défense isolée du franc suisse face aux divers mouvements qui poussaient celui-ci à la hausse. Le rôle refuge joué par notre monnaie a ainsi augmenté le poids des influences extérieures qui se sont exercées sur elle, mettant à nouveau en évidence la nécessité d'une coopération monétaire internationale.

En ce qui concerne la hausse des prix, son taux d'inflation, de fin décembre 1973 à fin décembre 1974, a atteint 7,6 % contre 11,9 % l'année précédente. La variation de l'indice moyen des douze mois de 1974 représentait, elle, 9,8 %.

La fin de l'année voyait apparaître un certain nombre de chômeurs, lié à un ralentissement accéléré de l'activité de secteurs particuliers.

COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA SUISSE

Malgré le cours très élevé du franc suisse par rapport aux monnaies des principaux partenaires commerciaux de notre pays, la demande extérieure adressée à l'industrie suisse a poursuivi sa progression en 1974, puisque les exportations ont augmenté de 18 %, atteignant 35 353,1 millions de francs. Les importations se sont également accrues de 17,3 %, pour s'élever à 42 929,4 millions.

La balance commerciale a ainsi bouclé avec un solde passif de 7 576,3 millions, alors que le taux de couverture des importations par les exportations s'établissait à 82,4 %.

66,6 % des produits importés provenaient des pays du Marché Commun, alors que 44,1 % des livraisons suisses étaient destinés à la Communauté.

LES ÉCHANGES ENTRE LA SUISSE ET LA FRANCE EN 1974

On aurait pu craindre que les échanges franco-suisses soient sensiblement affectés par les ajustements continuels de change qui ont marqué l'année dernière. Il n'en a heureusement rien été, puisque les exportations suisses vers la France ont augmenté de 17,4 % par rapport à 1973, atteignant 3 108,6 millions de francs suisses, alors que les importations françaises en Suisse s'élevaient à 5 886,1 millions de francs suisses, soit 15 % de plus qu'en 1973.

La balance commerciale se traduit donc par un solde actif en faveur de la France de 2 777,5 millions de francs suisses.

PLACE DE LA FRANCE DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA SUISSE

La France, en 1974, a maintenu sa place de second fournisseur du marché suisse, avec 13,7 % du total des importations, derrière la R.F.A. (29 %) et devant l'Italie (9,1 %), les U.S.A. (6,5 %), la Grande-Bretagne (5,8 %), l'Autriche (4,9 %) et les Pays-Bas (4,1 %).

Elle se situe également au deuxième rang des clients de la Suisse, avec 8,8 % des exportations totales, toujours derrière la R.F.A. (13,7 %). Elle précède l'Italie (8 %), la Grande-Bretagne (7,2 %), les États-Unis (7 %), l'Autriche (6,6 %) et le Japon (3,5 %).

PLACE DE LA SUISSE DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

La Suisse, en 1974, a gagné un rang parmi les clients de la France, où elle se retrouve en cinquième position, derrière la R.F.A., l'Italie, l'Union Belgo-Luxembourgeoise, le Royaume-Uni et devant les Pays-Bas et les États-Unis.

Elle a été son huitième fournisseur, derrière la R.F.A., l'Union Belgo-Luxembourgeoise, les États-Unis, l'Italie, l'Arabie Saoudite, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Il faut également souligner que la Suisse, en 1974, est restée le pays avec lequel la France a eu le solde de sa balance commerciale le plus excédentaire.

PRINCIPAUX PRODUITS SUISSES SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS

Principaux produits exportés par la Suisse à destination de la France en 1974, avec leur pourcentage d'augmentation par rapport à 1973 (en millions de francs suisses).

	Millions de FS	Pourcentage d'augmentation
Machines et appareils non électriques	742,5	+ 12,1 %
Produits chimiques organiques	513,0	+ 19,9 %
Bijouterie et métaux précieux	210,9	+ 20,0 %
Machines et appareils électriques	183,5	+ 24,1 %
Horlogerie	159,6	+ 26,4 %
Instruments et appareils	151,0	+ 12,2 %
Couleurs, encres	148,6	+ 30,2 %
Articles de librairie	135,1	— 1,9 %
Textiles	112,9	+ 9,0 %
Fer et acier	72,2	+ 20,1 %

PRINCIPAUX PRODUITS FRANÇAIS SUR LE MARCHÉ SUISSE

Principaux produits français importés de France par la Suisse en 1974, avec leur pourcentage d'augmentation par rapport à 1973 (en millions de francs suisses).

	Millions de FS	Pourcentage d'augmentation
Combustibles	883,2	+ 29,0 %
Fer et acier	510,3	+ 7,5 %
Textiles	432,3	— 1,8 %
Véhicules routiers	390,9	— 0,4 %
Céréales	341,1	+ 18,9 %
Machines et appareils non électriques	328,7	— 1,6 %
Produits chimiques organiques	316,2	+ 75,0 %
Bijouterie et métaux précieux	222,2	+ 57,8 %
Boissons	201,1	— 19,9 %
Machines et appareils électriques	165,9	+ 32,2 %

SERVICE DES RELATIONS COMMERCIALES

Le ralentissement de la demande sur certains marchés, qui a touché nombre d'entreprises suisses et françaises, a incité celles-ci à intensifier leurs recherches de débouchés extérieurs. Nous avons donc enregistré un nombre accru de demandes et d'offres de représentants ou de représentations. Dans la plupart des cas, nous avons pu fournir aux intéressés des contacts répondant à leur attente.

Grâce au soutien de l'Office Suisse d'Expansion Commerciale et de l'Office National Suisse du Tourisme, nous avons été présents dans des stands d'information aux foires de Lyon et de Marseille.

Par ailleurs, nous avons mis sur pied pendant toute la durée de la grève des postes françaises un service de courrier d'affaires entre les deux pays qui a, selon les témoignages que nous en avons reçus, rendu de précieux services à ses utilisateurs.

SERVICE JURIDIQUE

De pair avec leurs recherches de débouchés, de nombreuses sociétés ont sollicité nos conseils en matière d'établissement de contrats de représentation ou de droit des sociétés en Suisse et en France.

Après une première étude de leurs problèmes, nous avons pu les diriger vers nos adhérents spécialisés en la matière.

Sur un autre plan, le service de recouvrement de créances, qui gère plus de 400 dossiers, poursuit le développement amorcé depuis cinq ans.

SERVICE DES PUBLICATIONS

Revue économique franco-suisse

La Revue a consacré ses quatre numéros aux sujets suivants :

- L'innovation
- La sécurité
- Les zones industrielles françaises
- Problèmes d'actualité

Le n° 3, notamment, qui traitait des modalités d'accueil offertes aux industries par les différentes régions françaises, a rencontré un écho très favorable et permettra, nous l'espérons, de mieux faire connaître aux intéressés suisses les possibilités d'investissements que présente la France.

Bulletin hebdomadaire d'information

Le Bulletin Hebdomadaire continue de réunir, sous une forme simple, des petites nouvelles de France et de Suisse et des annonces variées.

MANIFESTATIONS

- 20 mars : Visite des installations régionales de l'O.R.T.F. et de la nouvelle bibliothèque municipale de la Part-Dieu, à Lyon.
- 16 mai : Assemblée Générale de la Compagnie, à l'Office National Suisse du Tourisme, suivie d'une réception.
- 17 mai : Assemblée Générale de notre section Rhône-Alpes et Centre, suivie d'un dîner-conférence au cours duquel Monsieur Paul Waldvogel, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève, traita de « La Suisse et les Communautés européennes — Genève et la Région Rhône-Alpes ».
- 27 mai : Réunion à Grenoble, en liaison avec le Centre Français du Commerce Extérieur, avec nos adhérents régionaux.
- 18 juin : Assemblée Générale de notre section de Marseille et du Sud-Est, suivie d'un dîner-conférence où Monsieur Pierre Blum, Président du Port Autono-

me de Marseille, présenta un exposé sur « Marseille et le monde méditerranéen ».

- 26 juin : Visite du Parc ornithologique et de la Maison de l'artisanat de Villars-les-Dombes.
- 27 septembre : Visite des installations de la Société des Automobiles M. Berliet à Vénissieux, suivie d'une réunion du Conseil d'Administration de la Compagnie.
- 18 octobre : Déjeuner-débat organisé par notre section de Marseille et du Sud-Est.
- 7 novembre : Visite du site nucléaire du Bugey, à l'invitation de la Direction régionale de l'E.D.F.

ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE

Le Conseil d'Administration s'est réuni en 1974 deux fois à Paris et une fois à Lyon, traduisant dans ce dernier cas son souci de tenir une séance annuelle dans l'une des sections.

En outre, le Bureau du Conseil a siégé neuf fois.

A la fin de l'année 1974, Monsieur Edmond Chalut a manifesté le désir de renoncer à son mandat d'administrateur, étant donné son retour en Suisse après une activité en France très remplie. Nous lui exprimons notre gratitude de l'aide qu'il a apportée à la Compagnie au cours de ses mandats successifs.

Le Conseil soumet aujourd'hui à votre approbation la reconduction des mandats des administrateurs suivants :

MM. Henri-Frank Basset
Jean-Louis Burckhardt
Jacques d'Espine
Jean Jacot
Jacques Landolt
Elie Gueissaz
Mario Ludwig
Pierre-Maurice Mathey
Frédéric Walthard

Il propose également à vos suffrages la réélection de deux de nos anciens collègues :

MM. Charles Amiet
Emile Fehr

dont nous nous réjouissons à saluer le retour.

Au plan de l'organisation interne, une très sensible augmentation des loyers nous a contraints à réinstaller les services de la Compagnie sur un seul étage, entraînant, de ce fait, une réduction sensible des surfaces disponibles.

Nous avons rencontré, à cette occasion, la parfaite compréhension de l'ensemble de nos collaborateurs.

Afin d'intensifier nos relations avec les sections, notre Conseil d'Administration a tenu sa séance au mois de septembre 1974 à Lyon et celle d'avril 1975 à Marseille.

Les échanges de vues qui eurent lieu, à cette occasion, entre administrateurs et membres des comités régionaux ont permis une meilleure compréhension réciproque des problèmes qui se posent au Siège et aux sections.

Nos contacts réguliers avec l'Ambassade de Suisse en France ont été pour nous, comme par le passé, toujours stimulants et nous avons trouvé en Son Excellence Monsieur Pierre Dupont un interlocuteur attentif et constamment intéressé par nos activités.

Nous voulons lui exprimer ici notre sincère gratitude de son amical appui.

Nous tenons également à remercier Monsieur le Conseiller d'Ambassade Ernest Bauermeister de l'intérêt très vif qu'il a porté à nos travaux et du temps qu'il a consacré à nos diverses réunions.

Il nous est agréable de dire enfin notre reconnaissance à nos administrateurs, aux membres de nos comités régionaux et d'exprimer à tous nos collaborateurs toute notre satisfaction du travail accompli pendant l'exercice écoulé.

Allocution de M. Georges-E. Reymond, Président de la Chambre de commerce suisse en France

Les facteurs majeurs qui ont marqué les économies occidentales en 1974 : l'inflation restée vive malgré les mesures prises, avec plus ou moins de succès, par la plupart des pays, la crise énergétique et, dès l'automne 1974, conséquence partielle des deux premiers, les signes plus marqués d'une récession plus large, restent, aujourd'hui encore, préoccupants.

L'économie, pour la première fois depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, montrait dans plusieurs secteurs un certain essoufflement, modifiant les prévisions, obligeant ainsi à accepter l'idée d'un aplatissement de la courbe d'expansion et, parfois même, la croissance « zéro » comme un moindre mal.

Après trois décennies d'expansion presque constante, à l'exclusion de quelques défaillances momentanées, les agents économiques constatent que la belle mécanique de la progression continue s'est grippée et que sa remise en marche est loin d'être aisée. Les investissements régressent dans la plupart des secteurs, l'inquiétude chez certains devient plus vive, bien que peu aient encore en mémoire la crise engendrée par les sombres journées de 1929 et que beaucoup ne pensent pas qu'un tel marasme puisse se répéter. Pour d'autres, les revenus réels risquent de ne plus croître, ou de baisser même, à un moment où leur endettement est souvent élevé. Pour d'autres, le chômage, partiel ou total, qui risque de les toucher, incite nombre d'hommes politiques et d'associations professionnelles à réclamer une immédiate relance de l'économie par la mise en action des divers moyens dont l'État surtout dispose.

A l'obsession de la croissance à tout prix, succède bientôt, dans divers milieux, l'obsession de la relance rapide. Certains ne peuvent ou ne veulent supporter l'idée de restriction imposée à leur train de vie. La croissance continue des revenus reste indispensable, car, elle seule, permettra l'acquisition de plus grandes quantités de biens de consommation durables ou non et de loisirs.

Le phénomène inflationniste qui catalyse l'érosion monétaire, et donc l'affaiblissement à terme de l'économie, ne préoccupe apparemment qu'un nombre relativement restreint d'individus. Dans un monde qui connaît encore la faim, la guerre et la crainte, qui semble incapable, aujourd'hui comme hier, de réaliser solidement une quelconque entente à long terme, la plupart des gouvernements des pays industrialisés se voient placés devant le dilemme de la lutte contre l'inflation ou de celle contre le chômage. Quelques-uns, dont les États-Unis, connaissent un véritable phénomène de stagflation. Les Américains auront-ils la force et le courage de lutter contre ces phénomènes qui laissent actuellement glisser le dollar et créent ainsi des possibilités accrues d'exportations. Un dollar fort leur avait permis, en son temps, d'investir à l'étranger et d'y acquérir des participations.

L'ébranlement du système monétaire international, cause principale de l'inflation et l'afflux de pétro-dollars nous font toucher du doigt la fragilité du système dans lequel nous vivons, l'incapacité qui est la nôtre de rechercher et de trouver les équilibres souhaitables et le manque de solidarité et de volonté qui caractérisent trop souvent les tentatives des principaux responsables politiques.

Les intérêts individuels et nationaux ne s'effacent pas, ou très rarement, devant ce qui devrait être l'objectif collectif. Un tel amoncellement de difficultés et de risques conditionne, à des degrés divers, la vie politique, économique et sociale de chacun et l'interdépendance des pays et des individus devient de plus en plus évidente.

A cela s'ajoute la prise de conscience des limites naturelles posées à la croissance et, moins frappante pour l'instant, la diminution de l'expansion démographique dans les pays industrialisés. La redistribution des cartes politiques en cours dans le Sud-Est asiatique, l'effacement forcé et progressif des États-Unis risquent de modifier les équilibres au détriment des nations occidentales et des sources d'approvisionnement et des marchés vont changer de mains.

L'Europe, et notamment celle des Neuf, connaît toujours en plus des maux qui frappent diversement ses membres, les vicissitudes d'une laborieuse formation et le risque quasi-permanent de difficultés profondes susceptibles de surgir au cours de discussions qui prennent souvent encore l'allure de marathons. De sérieux coups de frein à son développement peuvent être, à tout moment, donnés, qu'il s'agisse de viande ou de vin.

Les Européens se comprennent, sans doute aucun, mieux aujourd'hui qu'hier, mais tout reste encore fragile et il faut peu de choses pour que surgissent sur l'avant-scène de cette Europe les seuls intérêts des États. Les grands et séduisants projets européens, (aéronautique, énergie nucléaire, tunnel sous la Manche ou autre encore), lancés à grand renfort de déclarations et de publicité, trébuchent sur le manque de volonté politique commune et sur les réalités du marché qui, parfois, ont été insuffisamment étudiées ou alors sur la compétitivité de groupes industriels mieux armés et plus conscients. Chaque Européen, et à plus forte raison, chaque Français et chaque Suisse, ne peut que regretter ce manque fréquent de cohésion, de ténacité et quelquefois de rigueur. L'Europe, pour un grand nombre de nations dans le monde, reste encore un symbole et une grande lueur d'espoir face au poids excessif des deux grands. C'est donc avec une amertume réelle que l'on assisterait à un ralentissement ou une désagrégation même des efforts de ceux qui ont cru et qui croient encore en une Europe forte et unie, facteur essentiel de l'équilibre mondial.

Au niveau de **l'entreprise**, la contestation à l'égard du gigantisme et le besoin visible d'une dimension plus humaine de celle-ci restent vifs. Beaucoup préconisent l'organisation des grands ensembles en établissements de taille plus petite. Au cours des récentes années, la croissance de certaines firmes a été partiellement assurée par l'acquisition d'autres entreprises. Cette forme d'expansion a pris parfois l'allure d'un phénomène de diversification « à gogo » vers des entités rentables, jusqu'alors, grâce à l'efficacité d'une petite équipe dirigeante. Leur absorption par un plus grand ne pouvait souvent que multiplier les problèmes au détriment de la performance globale. Les réalités journalières, les difficultés conjoncturelles croissantes incitent les entreprises à se pencher plus attentivement sur leur gestion financière. Au règne des spécialistes du marketing, toujours indispensables certes, se superpose celui de gestionnaires plus exigeants. La chasse à certaines dépenses, devenues tout-à-coup psychologiquement et matériellement inacceptables, est ouverte. Les voyages vers des cieux souvent peu propices à la réflexion sur la planification et la direction par les objectifs, dans le cadre de séminaires spécialisés ou celui plus général de la formation permanente, voient leur nombre décroître.

L'entreprise, pour certains, devrait se transformer rapidement de collectivité en communauté avide de véritable participation n'englobant plus seulement les résultats, mais aussi les décisions.

Il est évident que les impératifs d'une gestion efficace ne sont pas, actuellement tout au moins, aisément conciliables avec le manque fréquent de maturité et de saine curiosité de ceux qui recherchent souvent dans la participation l'affermissement de leur pouvoir politique.

L'entreprise et ses dirigeants se voient, comme les États, confronter avec certaines aspirations légitimes des hommes, qui ne peuvent être satisfaites à l'évidence par de simples déclarations. Les partenaires sociaux sont devenus plus conscients et plus exigeants. Des succès ont été certes obtenus, mais ils sont parfois remis en question par des revendications nouvelles, émises par des hommes qui, conscients d'un mouvement qui risque de les entraîner, veulent aller trop vite vers des formes nouvelles d'équilibre entre les divers agents économiques. Il y a là une forme dangereuse de surenchère.

Dans ce domaine aussi, davantage de dialogue, de franchise et de solidarité contribuerait à l'édification de structures plus stables et plus efficaces et à la définition de rapports humains plus harmonieux et aussi plus stimulants.

La France s'est distinguée en 1974, par rapport à ses principaux voisins, par une économie en condition plutôt satisfaisante malgré un taux d'inflation toujours élevé.

Depuis l'automne, le ralentissement s'est cependant accentué et, si la balance commerciale s'est améliorée, si les prix de gros ont une tendance à la baisse, les prix de détail ne subissent pas encore une baisse suffisamment significative. L'évolution récente laisse craindre que les prévisions émises ne soient pas toutes atteintes. Depuis presque un an, la France connaît diverses initiatives, tendant à réduire les inégalités et à aider, par des décisions ponctuelles, les moins favorisés. Récemment, des mesures plus générales ont été adoptées qui doivent permettre la modernisation de certains secteurs et, simultanément, la relance économique dans divers domaines. L'effort à l'exportation, systématiquement amorcé et entretenu par le nouveau Ministre du Commerce Extérieur, porte ses fruits et l'amélioration de la balance commerciale

en est la preuve. Mais beaucoup doit être encore entrepris, car les charges croissantes de l'État et des autres agents économiques ne trouveront pas d'immédiates contreparties dans divers marchés escomptés et dont la réalisation reste quelque peu problématique. Si les énormes commandes, dont il a été question au cours des derniers mois, devaient toutes être confirmées, l'industrie française seule ne pourrait les honorer. Le cas échéant, une collaboration nouvelle aura à s'instaurer avec des fournisseurs étrangers et la Suisse, si la conjoncture devait alors le permettre, pourrait trouver ici une amorce véritable de coopération industrielle avec la France.

Malgré divers signes relativement encourageants constatés dans l'évolution de l'économie française, il faut espérer que les responsables de celle-ci, et la masse des salariés notamment, réaliseront, si stimulants et réconfortants que soient les espoirs, que la compétition internationale, dans la conjoncture actuelle, n'autorise aucun relâchement, ni aucun conflit social important et que les cartes à jouer exigent de tous encore davantage de ténacité, de rigueur et de réalisme. De surplus, la récente décision concernant le retour du franc dans le « serpent » va imposer une discipline rigoureuse aux plans économique et social.

La Suisse connaît depuis l'automne 1974, à des degrés divers, des difficultés similaires à celles de ses partenaires économiques. Le bâtiment doit s'adapter à une demande fortement réduite; l'horlogerie, le textile et la chaussure, principalement, se heurtent à la récession dans les autres pays, d'abord, et à la surévaluation du franc suisse, ensuite. La situation actuelle, qui contraint inévitablement beaucoup d'entreprises à des adaptations structurelles, est très différente de branche à branche et, à l'intérieur d'une même branche, d'une entreprise à l'autre. L'évolution récente de la situation a donc incité les autorités responsables à alléger quelque peu la politique de lutte contre l'inflation. Il reste à souhaiter que les dernières décisions soient appliquées sans excès.

Si les prix des matières premières ont sensiblement reculé, la baisse des prix à la consommation reste trop lente. Les mesures prises pour freiner la montée du cours du franc suisse n'ont pas été inutiles, mais elles ne pouvaient qu'être insuffisantes. Sa surévaluation prolongée a donné lieu à une série de suggestions souvent surprenantes par leurs effets possibles et leur manque de réalisme. En une telle période difficile, il est évident que nombreux sont ceux qui s'érigent en monétaristes, préconisant des mesures relevant de disciplines aussi différentes que l'homéopathie ou la chirurgie.

Heureusement pour l'économie suisse, la Banque Nationale a su rester maître d'une prudente politique monétaire et elle a pu parer, jusqu'ici, à de plus grands risques encore, bien que l'arsenal de moyens de défense plus efficaces et plus rapides dont elle aurait besoin, lui fasse encore défaut.

L'issue de la votation fédérale du 2 mars dernier repoussant l'inscription dans la constitution d'un article conjoncturel visant à donner à la Confédération et aux cantons les moyens de lutter contre les crises économiques et le chômage laisse un peu songeur sur la conception que se font certains des exigences du monde économique actuel. Le 8 juin prochain, les électeurs devront se prononcer sur le projet du gouvernement relatif à l'augmentation des droits sur les carburants, de l'impôt de défense nationale. Un nouveau refus du souverain entraînerait une compression des dépenses de l'État, avec les suites qu'elle comporterait sur le plan économique. Il est souvent vain de vouloir nager contre le courant; ce qu'il faut, c'est chercher à canaliser ce dernier.

A la question de savoir quelle pourrait être la durée approximative de la récession actuelle, certains seraient tentés de répondre qu'il ne faudrait pas qu'elle fût trop courte, car il est souvent dangereux de laisser trop tôt sa liberté à un malade ayant encore une forte fièvre. Tous les agents économiques devraient avoir la sagesse de rechercher la mesure dans leurs aspirations et leurs besoins. L'objectif, vraisemblablement utopique, serait d'étudier dans quelles conditions on pourrait, à long terme, répartir mieux et plus équitablement la charge de travail entre tous, faisant accepter à certains, là où la chose serait possible, une réduction raisonnable de la durée de leurs prestations et, de ce fait, du montant de leur rémunération au profit de ceux auxquels il faudrait procurer des occupations.

Les relations franco-suisse, quant à elles, se sont déroulées, dans l'ensemble, d'une manière satisfaisante. Il faut, néanmoins, aborder et énoncer diverses difficultés rencontrées par certaines entreprises dans leurs contacts avec quelques administrations.

Le comportement de certains fonctionnaires surprend, la manifestation d'une curiosité abusive, d'une sorte d'incitation au volontariat du renseignement et d'une suspicion quelquefois non déguisée déroutent quelque peu. Il paraît difficilement concevable que l'on puisse, par exemple, reprocher à une entreprise, filiale d'un groupe suisse, occupant en France plus de 1 000 personnes, et qui vient de conclure un marché d'État, le caractère trop suisse de son capital.

Il arrive certes aussi à l'Administration fédérale de décréter des mesures dont l'utilité ne semble pas toujours évidente, mais elle s'est, à notre connaissance, toujours gardée de dépasser les limites.

Le protectionnisme semble avoir encore trop d'adeptes et sa forme larvée n'est pas sans nous inquiéter, car il risque de réduire la portée des déclarations répétées d'amitié et sape la confiance que l'on se doit mutuellement. Il a été récemment déclaré qu'il ne fallait pas « mélanger les solidarités ». Oui, sous réserve néanmoins que l'on sache reconnaître et respecter parmi elles celles qu'il serait imprudent de négliger. Malheureusement, l'attitude de certains est en parfaite contradiction avec les efforts méritoires, quoique souvent un peu dispersés, entrepris et soutenus par divers organismes s'intéressant à l'implantation en France d'entreprises étrangères. Il ne paraît donc pas, à première vue, très aisé de concilier le désir de voir les Suisses, par exemple, investir dans ce pays et la propension de quelques agents de l'État à compliquer souvent les affaires. Il faut donc souhaiter, que dans le cadre du changement, les responsables réussissent à transformer enfin la mentalité de collaborateurs dont l'une des caractéristiques n'est pas toujours, semble-t-il, de promouvoir le développement harmonieux et facile des relations internationales.

Depuis notre dernière Assemblée générale, notre Compagnie s'est efforcée, malgré les difficultés conjoncturelles actuelles et la tendance de certains organismes de ne pas accepter toujours le principe d'actions en commun, de maintenir en éveil le problème de la coopération industrielle entre la France et la Suisse. Elle continue à penser que son rôle en la matière n'est pas inutile et qu'il serait peut-être raisonnable, quelquefois, de l'écouter et de l'inviter à participer davantage.

Notre désir de coopérer, dans toute la mesure du possible, reste très vif et nous sommes disponibles, car c'est en remettant sans cesse l'ouvrage sur le métier que nous pourrions constater, un jour, qu'il n'était pas vain de persévérer.

**Un déjeuner d'affaires
"pas comme les autres!"
Une idée "neuve"
pour un dîner d'amis...**



Grill, bar, soupers

Une adresse à noter:



LA MAISON DU VALAIS

20, rue Royale. Paris-8^e. Tél. 260.22.72
23.75

LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX

SEEGMULLER & C^{ie}

VOUS OFFRENT LEURS

SERVICES DE GROUPEMENTS ROUTIERS
DIRECTS - RÉGULIERS - RAPIDES

**BALE - PARIS
PARIS - BALE**

avec leurs prolongements sur toute la Suisse et toute la France.

93/LE PRÉ SAINT-GERVAIS (Paris) 18/20, rue d'Estienne-d'Orves
Tél. 844.98.19 — Télex SEEGCO 67.217

BALE, Centralbahnstrasse 17 — Tél. 61-22-55-66 — Télex 62 176

Allocution de Monsieur Louis GUISAN, Conseiller aux États, Président de la Commission des Suisses de l'étranger

A chaque Assemblée générale, votre Chambre a le privilège d'entendre l'allocution de Monsieur l'Ambassadeur de Suisse en France. Cette année, Monsieur l'Ambassadeur Pierre Dupont veut bien me céder son tour de parole. J'apprécie hautement ce geste de courtoisie et mesure à sa juste valeur l'honneur qui m'est fait.

Votre Chambre a le grand mérite de favoriser à tous égards les relations économiques entre la France et la Suisse. Recevant un Député suisse, membre de la Commission permanente des finances du Conseil des États, elle trouvera peut-être quelque intérêt à être informée sur l'état des finances publiques dans le pays. Les finances publiques ne préoccupent pas seulement la Suisse, elles inquiètent encore de nombreux États.

En Suisse, les finances publiques présentent quelques traits spécifiques dont je ne mentionnerai que trois :

— les dépenses de la Confédération ne font que le tiers des dépenses totales du secteur public; deux tiers sont supportés par les cantons et les communes.

Il s'ensuit que la Confédération est loin de consacrer le total des sommes qu'elle encaisse à la couverture de ses propres besoins. Sur l'ensemble des dépenses de 1974, 8 427 millions, ou environ 65 %, concernaient des transferts à d'autres collectivités. Au fil des années, l'État central voit son rôle d'organe d'encaissement et de redistribution des ressources s'accroître, alors que ses dépenses propres, en valeur relative, diminuent.

La prépondérance des transferts par rapport aux dépenses propres a pour conséquence que les possibilités d'économies, au niveau fédéral, sont limitées.

— En contre-partie, la dette de la Confédération est faible.

Amortie régulièrement pour atteindre son niveau le plus bas à 5 502 millions en 1966, elle s'est aggravée depuis lors et s'élevait à 10 038 millions à la fin de 1974.

Le service des intérêts de la dette ne grève que peu les comptes. Les dépenses faites à ce titre, l'année dernière, s'établissaient à 435 millions ou 3,3 % de l'ensemble des dépenses de la Confédération. Modéré, exceptionnellement favorable même, ce taux n'en est pas moins en progression légère et retient l'attention des pouvoirs publics.

— l'importance relative des diverses sources de recettes se modifie au cours des ans.

Les droits de douane, qui fournissaient 32 % des recettes en 1960, sont tombés à 25 % en 1974. Conséquence de l'association de la Suisse aux Communautés économiques européennes, cette baisse se poursuit et commande l'augmentation d'autres impôts.

C'est ainsi que la part des impôts directs, sur le revenu et la fortune, est passée de 24 % de l'ensemble en 1960 à 30 % en 1974; durant la même période, la part des impôts indirects, sur la dépense, s'est augmentée de 28 à 36 %.

Tôt ou tard, il faudra corriger cette évolution, peut-être par l'introduction d'une taxe sur la valeur ajoutée.

Ces prémisses posées, faut-il décrire les circonstances qui font que la Confédération, capable au cours des années 1960 à 1970 de réaliser des excédents de recettes de près de deux milliards de nos francs tout en accordant des allègements fiscaux, manque aujourd'hui de plusieurs centaines de millions, voire d'un milliard par an ? Ces circonstances sont les mêmes partout et entraînent ailleurs des dégâts plus graves qu'en Suisse. Tout au plus convient-il de signaler, pour mon pays, l'augmentation des sommes consacrées à la prévoyance sociale, à l'enseignement et à la recherche, le ralentissement de la consommation privée, le recul du tourisme.

Comment le renversement de la tendance se marque-t-il dans les chiffres ?

— Pour l'exercice 1974, le budget annonçait un déficit de 206 millions qui, à la clôture des comptes, atteint 1 040 millions. Dans cette aggravation, la diminution des recettes joue un rôle beaucoup plus important que l'augmentation des dépenses.

— Pour l'exercice 1975, le budget adopté en automne 1974 a dû être remanié par les Chambres qui se sont réunies d'urgence à cette fin en janvier 1975. Elles ont apporté aux dépenses des réductions pour un montant total de 1 100 millions, dans des secteurs particulièrement sensibles, soit :

- les traitements du personnel fédéral, qui n'est plus assuré de bénéficier d'une compensation intégrale du renchérissement;
- le financement des assurances sociales, auxquelles la Confédération contribuera moins et les assurés cotiseront plus.

Ces économies ne rétablissent pas l'équilibre des finances fédérales. Il y faut encore des recettes nouvelles, d'ores et déjà en voie d'encaissement, mais qui ne seront acquises définitivement que si le peuple et les cantons en approuvent le principe lors de la consultation populaire du 8 juin prochain. Il s'agit de :

- l'augmentation de 20 à 30 centimes par litre de la surtaxe que la Confédération prélève sur les carburants et affecte à la construction des autoroutes, secteur de travaux publics dans lequel il importe de maintenir un degré suffisant d'occupation;
- la hausse de 30 centimes à F 1,10 et F 2,00 par 100 kilogrammes des droits de douane sur les huiles de chauffage industrielles et domestiques;
- la hausse modérée du taux des deux impôts principaux, soit celui sur le chiffre d'affaires et l'impôt fédéral direct.

L'acceptation de ces recettes nouvelles en votation du 8 juin 1975 signifiera que le déficit se tiendra dans les limites du budget, soit 458 millions, différence entre les recettes et les dépenses estimées à 12 908 et 13 336 millions. Au cas d'échec devant le peuple et les cantons, le déficit s'aggraverait de 250 millions pour l'année courante et deviendrait préoccupant pour les années suivantes.

On le voit, l'effort principal porte sur l'équilibre des comptes et, par là, sur le maintien de la valeur du franc. Cependant, la Suisse n'échappe pas au dilemme auquel d'autres États sont confrontés et sur lequel notre Gouvernement s'exprimait en ces termes dans son commentaire sur les comptes de 1974 : « Le Conseil fédéral se refuse à prendre l'initiative d'une politique de déflation allant à l'encontre des intérêts de l'ensemble de l'économie. Il ne saurait proposer de manquer aux missions essentielles de la Confédération. Le recours à l'endettement d'autre part aussi des limites et l'on ne saurait financer les déficits publics par l'inflation pure de la planche à billets ».

Aussi longtemps que le marché du travail ne se dégradait pas, la lutte contre l'inflation se poursuivait pure et dure. A fin mars 1975 cependant, les statistiques ont fait apparaître 4 000 chômeurs totaux; dans la réalité, ce chiffre doit être corrigé à la hausse, parce qu'il ne comprend que les chômeurs inscrits auprès des caisses d'assurance-chômage et que l'affiliation à cette assurance n'est pas obligatoire. En outre, on estime à 100 000 les travailleurs qui sont partiellement touchés, sur les salaires et les horaires, par des réductions de l'emploi.

C'est ainsi que la Suisse, qui a connu le plein emploi et qui connaît encore un niveau suffisant d'occupation, doit envisager à son tour de soutenir l'économie. Dans ce but, un programme de constructions, de commandes et de subventions est élaboré qui, au total et sur plus d'une année, exigera un milliard de francs, dont 350 millions seront financés par la Confédération et le reste par les cantons, les communes et d'autres collectivités. En sus, il est prévu une extension de la garantie contre les risques de l'exportation et des mesures transitoires en matière d'assurance-chômage. Ce programme n'a pas la prétention de relancer l'économie, il l'encouragera à la condition bien entendu que les investisseurs et les consommateurs privés suivent le mouvement.

A la lumière de ces faits et en guise de conclusion, j'aimerais répondre à la question : la Suisse dispose-t-elle des institutions politiques nécessaires pour faire face aux difficultés financières du moment ?

Le fait que l'autorité suprême réside dans les volontés conjuguées du peuple et des cantons joue un rôle capital. N'est-ce pas un défi à la raison que de confier aux contribuables

eux-mêmes le soin de fixer des impôts qu'ils paieront ? — Jusqu'à ce jour, le système, que l'on peut qualifier au contraire de pari sur la raison, a fonctionné en Suisse, non seulement sans dommage, mais encore en nous procurant des avantages dont le plus évident est de maintenir un lien entre ce que chacun décide comme citoyen et supporte comme contribuable. Par exemple : les Chambres ont déjà diminué, par mesure d'économie, la contribution de la Confédération aux assurances sociales; s'ils refusent les recettes nouvelles qui leur sont demandées, les votants du 8 juin 1975 supporteront inévitablement une nouvelle diminution de la contribution fédérale et, par voie de conséquence, une nouvelle hausse de leurs cotisations personnelles pour financer ces assurances sociales. Le lien entre le bulletin de vote et la fiche d'impôt garantit, dans toute la mesure que les hommes peuvent espérer, que la raison règnera dans l'un et l'autre secteur.

Pour les affaires qui sont de leur compétence, les autorités constituées doivent s'inspirer de la volonté exprimée dans les votations, sous peine d'être désavouées par le peuple et les cantons lors de consultations populaires subséquentes.

A ce jour, il n'était pas douteux que l'accent était porté, par la masse des citoyens, sur les économies plutôt que sur les recettes nouvelles ou encore sur l'équilibre des comptes plutôt que sur la relance de l'économie. La votation du 8 juin prochain dira si le vent a tourné, s'il faut décidément ne faire que des économies ou si des recettes nouvelles doivent être engagées dans la relance. Ce perpétuel dialogue entre le peuple et les cantons d'une part, les autorités d'autre part, facilement critiqué pour les longueurs et les incertitudes qu'il provoque, a une valeur inestimable : il évite entre le pays réel et le pays légal, que l'incompréhension n'aille jusqu'à la rupture.

Le fait que chacun peut dire son mot exerce enfin un effet sur les comportements individuels. J'ose affirmer que les Suisses, dans leur majorité, ont compris qu'ils devaient restreindre leur train de vie s'ils voulaient conserver la valeur de leur franc, c'est-à-dire conserver ce qu'ils possèdent; ils achètent, ils roulent, ils consomment moins et ils travaillent plus. Votants en puissance, ils se sentent tous concernés et la plupart d'entre eux prennent leur part du combat économique.

Tout n'est pas parfait dans mon pays. Le taux de participation aux votations est faible, certaines entreprises ferment leurs portes, on se plaint de l'État, critiqué aujourd'hui pour sa toute puissance, demain pour son inefficacité. Mais, tout bien pesé, la Suisse dispose de bonnes institutions, bien adaptées aux temps présents. Participant à l'œuvre politique, partageant la vie de mes concitoyens, je suis optimiste.

SUISSE

TIMBRES SPÉCIAUX EUROPE CEPT 1975

JOUR D'ÉMISSION : 28 AVRIL 1975



TIMBRES DE LA FÊTE NATIONALE PRO PATRIA 1975

JOUR D'ÉMISSION : 30 MAI 1975

SERVICE PHILATÉLIQUE DES P.T.T.

PARKTERRASSE 10

CH-3000 BERNE

Je désire les conditions aux nouveautés

RE

Nom Prénom

Adresse

N° postal Localité

Rapport du Trésorier pour l'exercice 1974

Monsieur l'Ambassadeur, Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'exercice clos au 31 décembre 1974 dont le Bilan fait apparaître un léger déficit de F 1 127 contre un gain de F 743 en 1973.

Ce résultat négatif de F 1 127 s'entend après l'inscription d'une provision complémentaire pour dépréciation de titres de F 11 496 et d'une prise en charge de F 207, si bien que le compte d'Exploitation proprement dit se présente avec un boni de F 10 576.

L'analyse de ce compte permet de dégager quelques traits caractéristiques de l'exercice écoulé :

Aux recettes, on constate que 3 postes principaux ont concouru à fournir 94 % de vos revenus, les cotisations entrant pour 61 %, les recettes de publication pour 25,5 % et les recettes juridiques et commerciales pour 7½ %.

Les cotisations sont en augmentation de 9,10 % sur l'année précédente. Mais il y a lieu de remarquer que cet accroissement n'est dû qu'en partie à la décision prise de majorer les cotisations car un autre élément est intervenu : la grande fermeté du F.S. en 1974 a eu pour effet de comptabiliser les cotisations encaissées en Suisse à un taux de change supérieur à celui retenu en 1973. Or, ce dernier facteur en a masqué un autre, en ce sens que la diminution constatée de l'effectif de nos adhérents n'a pas eu l'influence défavorable qu'on aurait autrement pu redouter.

Les recettes des publications sont demeurées pratiquement stables, mais la marge restant après passation des frais correspondants à cette activité a diminué de 16 % en raison d'une augmentation importante des frais d'impression et du papier, ainsi que de la difficulté de maintenir de la part des annonceurs un rythme d'ordres accru.

Les recettes juridiques et commerciales sont en diminution de 13 % mais s'inscrivent à un niveau intermédiaire entre celles encaissées en 1972 et 1973.

Aux dépenses, l'attention doit être attirée sur 2 constatations importantes :

1^o en raison d'une démission intervenue dans le personnel Cadre, la masse salariale — qui représente 50 % des charges — n'a pratiquement pas varié malgré les ajustements compensatoires auxquels il a été procédé en cours d'exercice;

2^o les frais généraux, par contre, ont englobé deux éléments particulièrement lourds :

— d'une part, le renouvellement du bail des locaux de votre Siège arrivant à échéance au 30 juin, ne s'est pas fait sans une réadaptation du loyer discutée au vu des critères d'appréciation en usage mais qui s'est traduite par une majoration néanmoins très sensible pour la surface occupée;

— d'autre part, la prise en charge d'une dépense exceptionnelle de près de 56 000 F correspondant à des factures déjà payées au 31 décembre dans le cadre d'un programme de rénovation indispensable de vos Bureaux et qui s'élève à environ 80 000 F au total.

Les variations du Bilan, par rapport à 1973, s'analysent ainsi :

A l'actif :

Compte tenu d'un investissement de F 8 120 pour Matériel de Bureau, de la passation d'amortissements ainsi que de l'inscription du prêt à la construction de 0,9 % des salaires, l'ensemble des valeurs immobilisées augmente de F 3 776 :

— le stock de papier d'impression passe de F 13 990 à F 19 358;

— bien qu'il ait été constitué une provision complémentaire pour dépréciation de titres de F 11 496, les valeurs réalisables et disponibles atteignent F 410 761, en augmentation de F 42 804 du fait surtout de l'existence de créances qui auraient dû, normalement, être encaissées avant le 31 décembre sans la grève des Postes.

Au Passif :

— les fonds propres diminuent de F 1 127, montant du déficit signalé, et reviennent de F 214 646 à F 213 519;

— les dettes à court terme, de F 369 810, sont en accroissement de F 53 075 en raison notamment d'impôts non mis en recouvrement. Le découvert bancaire enregistre une diminution sensible car une partie de l'exigible de fin d'année s'est trouvée reportée jusqu'au moment de l'encaissement des premières cotisations en 1975.

L'excédent des valeurs réalisables et disponibles sur les dettes à court terme étant de F 40 951, on peut considérer que la situation financière de la Compagnie demeure encore saine.

En conclusion, si les comptes de 1974 se soldent comme ceux de 1973 par un résultat pratiquement nul, il convient cependant de rappeler que ces deux exercices pris dans leur ensemble ont été en mesure de supporter des provisions totalisant F 41 032 ainsi qu'une charge pour travaux exceptionnels de près de F 56 000, comme mentionné plus haut.

C'est dire que l'équilibre a néanmoins pu être sauvegardé tout en faisant face aux obligations imposées par les circonstances.

En revanche, les perspectives pour le présent exercice apparaissent plus fragiles, et il semble difficile d'escompter que son résultat puisse être assuré dans des conditions aussi satisfaisantes que précédemment : l'évolution du rapport de change franc français/franc suisse n'est pas prévisible et permet mal d'apprécier quel sera le poids de nos divers encaissements en Suisse sur l'ensemble de nos recettes; la majoration du loyer de vos locaux jouera sur l'année entière et un solde de travaux exceptionnels reste à payer.

Si l'augmentation des frais généraux et de personnel découlant du renchérissement du coût de la vie est certaine, la contrepartie des ressources supplémentaires nécessaires pour y faire face dépendra pour beaucoup du soutien et de la fidélité de nos membres ainsi que du succès de nos activités.

A ce propos, la parution de l'annuaire va engager des frais importants et le résultat de cette opération sera naturellement fonction de l'accueil réservé à cette publication dont la mise en œuvre aura demandé un effort important.

On comprendra donc qu'étant donné la difficulté de pouvoir procéder encore à des compressions substantielles de frais sans compromettre la vocation de votre Compagnie, il paraît impératif de trouver des ressources nouvelles ou d'accroître celles déjà existantes, si l'on veut que l'équilibre de nos finances puisse être maintenu.

Les documents comptables ont été soumis au contrôle des Commissaires aux Comptes.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.



LA BALOISE

Compagnie d'Assurances sur la vie

Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938

Fondée à BALE en 1864

Polices indexées et revalorisables - Contrats « SICAV »

Direction pour la FRANCE : 13, rue Auber - PARIS (9^e) tél : 742.73.39

Bureaux régionaux : 35, cours Vitton - LYON (6^e) tél : (78) 52.69.14

20, rue Montgrand - MARSEILLE (6^e) tél : (91) 33.90.35

« DYNAPLAN » : L'Assurance Vie de demain au prix d'aujourd'hui

Compte de résultats de l'exercice 1974

CHARGES

PRODUITS

	F		F
STOCKS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	13 990,46	STOCKS A LA FIN DE L'EXERCICE	19 357,94
FRAIS DES PUBLICATIONS	196 442,70	PRODUITS DES PUBLICATIONS	282 569,98
ACHATS DIVERS	2 241,14	PRODUITS DES MANIFESTATIONS	8 017,04
FRAIS DES MANIFESTATIONS	6 179,42	COTISATIONS FRANCE ET SUISSE	623 671,71
FRAIS DE PERSONNEL	555 101,33	COTISATIONS EXCEPTIONNELLES	56 700,00
IMPÔTS ET TAXES	45 031,91	RECETTES JURIDIQUES ET COMMERCIALES	83 222,86
TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES EXTÉRIEURS	169 921,39	RECETTES DIVERSES	14 824,51
TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	19 215,23	PRODUITS ACCESSOIRES	839,84
FRAIS DIVERS DE GESTION	86 267,71	PRODUITS FINANCIERS	19 597,69
FRAIS FINANCIERS	2 018,12	RECETTES EXCEPTIONNELLES	131,14
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	7 980,13	DIFFÉRENCE DE CHANGE	6 192,62
DOTATIONS AUX PROVISIONS	11 496,40	Excédent des Dépenses sur les Recettes	1 127,08
DÉPENSES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	366,47		
	1 116 252,41		1 116 252,41

Bilan au 31 décembre 1974

ACTIF

PASSIF

	Montants bruts	Amortissements ou provisions pour dépréciation	Montants nets	F		F	F
	F	F	F	F		F	F
Immobilisations					Capitaux propres et réserves		
Mobilier et matériel de bureau	38 292,28	27 509,88	10 782,40		Fonds propres au 31 décembre 1973	214 646,20	
Agencements, installations	4 203,67	4 203,67	—		Excédent des dépenses sur les recettes de l'exercice 1974	1 127,08	
	42 495,95	31 713,55		10 782,40			213 519,12
Autres valeurs immobilisées					Dettes à court terme		
Prêts à plus d'un an	58 627,68		58 627,68		Fournisseurs	84 426,27	
Titres de participation	83 500,00		83 500,00		État : Impôts et taxes	42 706,00	
Dépôts et cautionnements	299,88		299,88		Autres créanciers	93 170,52	
	142 427,56	—		142 427,56	Comptes de régularisation - Passif	86 734,98	
Valeurs d'exploitation					Banques	62 772,69	369 810,46
Stocks de papier d'impression	19 357,94	—		19 357,94			
Valeurs réalisables à court terme ou disponibles							
Fournisseurs	84,61		84,61				
Clients	61 260,50		61 260,50				
État : Impôts et taxes	2 811,06		2 811,06				
Autres débiteurs	44 588,78		44 588,78				
Comptes de régularisation - Actif	74 440,14		74 440,14				
Titres de placement et bons	184 069,71	21 832,91	162 236,80				
Banques	36 721,64		36 721,64				
Chèques postaux	26 519,73		26 519,73				
Caisse	2 098,42		2 098,42				
	432 594,59	21 832,91		410 761,68			
				583 329,58			583 329,58

Sur la base des travaux et contrôles auxquels nous avons procédé auprès de la CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE à Paris, nous certifions que les chiffres du compte de Résultats de l'exercice 1974 et du bilan reproduits ci-dessus ressortent bien des livres et comptes de cette Association et traduisent effectivement les éléments de charges et produits de l'exercice considéré.

Paris, le 2 mai 1975.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE FRANÇAISE D'EXPERTISE COMPTABLE

B. Le Roy

J.-C. Boucq

Experts comptables D.P.L.E. inscrits au Tableau de l'Ordre à Paris